

a b c

Votre enfant va fréquenter l'école de Laurière. Nous scolarisons les enfants de la Toute Petite Section (2 ans) au CE1. Les enfants vont ensuite à l'école de Bersac sur Rivalier. Nous espérons que vous trouverez dans notre école un accueil chaleureux et que c'est avec confiance que vous nous confierez votre enfant.

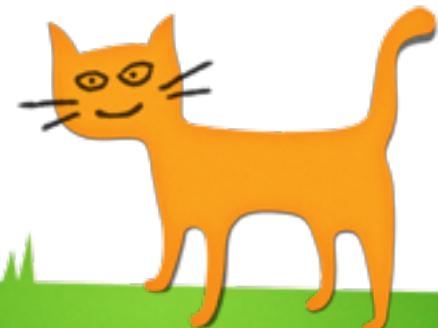
Le directeur,
Mickaël Dubost.

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

- L'école de Laurière et l'école de Bersac appliquent la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Les enfants ont donc classe 4,5 jours, dont le mercredi matin.
- Les enfants peuvent bénéficier d'activités périscolaires gratuites organisées par les mairies. Ces activités se déroulent après la classe le mercredi de 10h45 à 11h45 et le vendredi de 15h30 à 16h15.
- Les enfants rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages peuvent, sur proposition de l'enseignant, bénéficier d'une heure d'aide personnalisée, le mercredi de 10h45 à 11h45.
- Les enfants de 2 ans peuvent être scolarisés en TPS (toute petite section) dans la classe des TPS-PS.

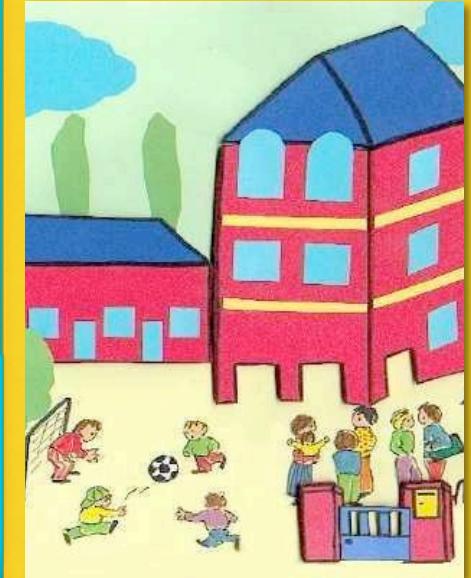
<http://lauriere.toutemonecole.com>

**Toutes les informations
sur notre site !**



ÉCOLE DE LAURIÈRE

2, place du Général Thoumas - 87370 Laurière
05 55 71 59 71



BIENVENUE !

ÉCOLE



LAURIÈRE

LES ADULTES DE L'ÉCOLE

•Les enseignants

•TPS PS : Mme BAILLY Nathalie

•MS GS :

•CP CE1 (+direction) : M DUBOST Mickaël

•Les ATSEM

•Mme LEFORT Christelle

•Mme MÉRIGAUD Isabelle

•La cantinière

•Mme FAYES Martine

LES RÈGLES IMPORTANTES

- Signer le cahier de liaison tous les soirs et l'utiliser pour communiquer avec l'école.
- Respecter les horaires de l'école.
- Accompagner votre enfant de maternelle jusqu'à l'intérieur de sa classe et le confier à son enseignant.
- Prévenir par téléphone de l'absence de votre enfant dès le matin du premier jour d'absence.

abcd

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Votre enfant va faire sa rentrée à l'école de Laurière. Toute l'équipe éducative de l'école lui souhaite la bienvenue. La rentrée scolaire est une journée forte sur le

plan émotionnel, pour les enfants, pour les parents et aussi pour les enseignants. Voici quelques conseils pour que tout se passe bien :
- rassurez votre enfant, en lui expliquant quelques jours avant la rentrée ce



LES HORAIRES DE L'ÉCOLE

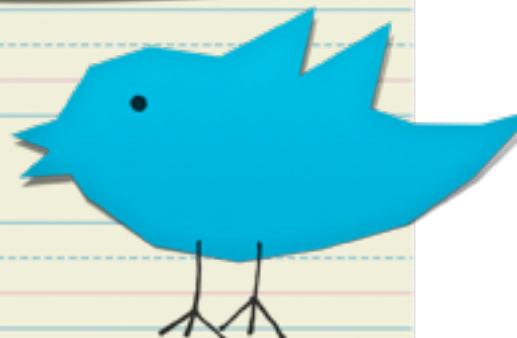
La semaine scolaire se déroule sur 4,5 jours, incluant le mercredi matin.

Les horaires sont :

- 9h-12h30 (sauf le mercredi 10h45 puis APS)
- 14h-16h15 (sauf le vendredi 15h30 puis APS)

Les TPS-PS terminent à 12h et vont à la sieste à 13h.

La ponctualité est cruciale pour le respect de la journée de tous.



«L'école de Laurière est en RPI avec l'école de Bersac sur Rivalier. Cela veut dire que ces deux écoles fonctionnent comme une seule école.»

qui va se passer.

- accompagnez, si vous le pouvez, vous-mêmes votre enfant jusqu'à la classe pour échanger quelques mots avec l'enseignant.
- pour sa première rentrée, restez un petit moment avec lui en classe, puis au bout de quelques minutes, dites-lui au revoir et partez, même s'il pleure. Les adultes prendront soin de lui.

Bonne rentrée à tous !

SERVICES MUNICIPAUX

La commune de Laurière propose plusieurs services aux enfants qui fréquentent son école.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE (MATIN ET SOIR)

Les enfants peuvent être accueillis en dehors des temps de classe à la garderie municipale. Ce service est payant. La garderie est ouverte le matin à partir de 7h et le soir jusqu'à 18h30.

ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES (APS)

En plus du temps de classe, votre enfant pourra bénéficier d'activités péri-scolaires proposées gratuitement par la mairie. Il s'agit d'activités culturelles, artistiques ou sportives. Elles se déroulent le mercredi de 10h45 à 11h45 et le vendredi de 15h30 à 16h15.

CENTRE DE LOISIR DE LA JONCHÈRE

La mairie de Laurière s'est associée à la commune de la Jonchère et à son centre de loisir. Pendant les vacances scolaires, les enfants de l'école de Laurière peuvent bénéficier de ce centre de loisir. Ce service est payant. Inscription obligatoire.

CANTINE SCOLAIRE

Les enfants peuvent manger à la cantine. Ils y trouveront une cuisine familiale de qualité. La cantine est un service proposé et géré par la mairie. La facturation se fait au mois. Il n'y a pas besoin d'acheter de tickets.

IMPORTANT - Pour tout renseignement concernant la garderie, le centre de loisir, les activités périscolaires ou la cantine, merci de vous adresser directement à la mairie de Laurière et non à l'école.